

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

On sait que le marché irrégulier qui se tenait à la Bourse, et qu'on appelait la coulisse, a été supprimé par jugement du tribunal correctionnel de la Seine et par arrêt de la cour impériale de Paris. Mais cette suppression laissait une lacune importante dans le mécanisme des transactions et certains intérêts restaient en souffrance.

C'est à quoi le gouvernement vient de pourvoir. Un décret impérial, du 13 octobre, autorise les agents de change à se faire assister par un ou deux commis principaux assermentés, et dont les attributions seront fixées par un règlement de la chambre syndicale. Comme complément de cette mesure, les agents de change ont consenti à une réduction de leur courtage et à la suppression de la liquidation du 15, qui frappait d'un double courtage les opérations à terme engagées sur toutes les valeurs autres que la rente. Nous examinerons l'importance de cette réforme lorsque nous connaîtrons le règlement syndical qui doit fixer les attributions des commis principaux.

Nous avons annoncé le départ pour Pesth de M. de Hübnér, ministre de la police du gouvernement autrichien; si nous en croyons une correspondance de Vienne, Son Excellence aurait eu à Tot-Megyer une entrevue avec les chefs de l'ancien parti conservateur de Hongrie.

On ne sait encore rien de précis sur les circonstances de cette entrevue, mais on assure, ajoute la correspondance, que la condition principale posée par les Hongrois consisterait dans le rétablissement de la constitution magyare, telle qu'elle existait jusqu'en 1848. Le ministre de la police aurait exprimé l'espoir qu'il ferait admettre cette condition par l'empereur.

La Gazette d'Elberfeld annonce, d'après une lettre de Vienne, que l'Autriche, dans ces derniers temps, aurait adressé à divers gouvernements allemands une communication confidentielle, relative à la déclaration d'Eisenach, en insistant sur la né-

cessité de réprimer immédiatement les tendances qui commençaient à se manifester.

Un gouvernement de l'Allemagne méridionale aurait répondu que si le mouvement dépassait les limites légales, il prendrait aussitôt les mesures propres à le réprimer, mais qu'il ne se croyait pas en droit d'intervenir contre de simples vœux en faveur d'une réforme fédérale dont tous les gouvernements avaient reconnu dans le temps la nécessité; qu'il ne serait possible de justifier une intervention pareille que par les résolutions de Karlsbad et qu'on ne croyait pas pouvoir revenir à la législation fédérale de cette époque.

Divers indices, ajoute ce journal, prouvent que l'on agit auprès de divers petits Etats pour les déterminer à accéder aux propositions arrêtées à Munich par la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg. On tâche d'isoler la Prusse autant que possible pour être certain à l'avance d'avoir une majorité contre elle au sein de la Diète. On doit même proposer, dit-il en terminant, pour l'enchaîner complètement, de rendre plus sévère l'obligation d'exécuter les résolutions fédérales.

Les allures d'une certaine portion de la presse italienne n'ont pas varié; et nous ne nous lasserons pas de signaler sa persistance à entraver la politique française dans ses manifestations les plus hautes et les plus solennelles. C'est ainsi que le *Diritto*, appréciant les graves paroles prononcées à Bordeaux par l'Empereur Napoléon, déclare, avec une affectation dont le moindre défaut est le manque de convenance, que la solution de la question ne peut venir ni de la France ni du Pape, et qu'elle ne peut venir que des populations des Romagnes. Le *Diritto* donne à entendre, d'ailleurs, que ces populations chercheraient au besoin cette solution dans une insurrection générale.

Nous nous bornons à signaler ces imprudences, que doivent regretter les vrais amis de l'Italie.

L'*Ost-Deutsche-Post* annonce d'une manière positive le rappel et la destitution d'Omer-Pacha. On reproche surtout à ce général d'avoir déposé le gouverneur de Mossoul, sans en référer au ministère

ottoman; mais le ministère était lui-même, à la date des dernières nouvelles, en pleine dissolution.

On écrit de Constantinople que M. de Plene, inspecteur des finances, mis à la disposition du gouvernement turc, est arrivé dans cette ville, le 2 octobre. On assure que le voyage de M. de Plene se rattacherait au projet de réorganisation du système financier de l'empire ottoman.

Un incident grave vient d'arrêter dès le début les tentatives de réforme entreprises par le gouvernement autrichien. On sait qu'il avait composé d'hommes de confiance choisis par lui les commissions chargées d'étudier l'organisation communale. La commission de Temeswar en Hongrie a tenu le 11 octobre sa première séance, qui sera probablement la dernière.

Quelqu'un ayant demandé: « Au nom de qui les hommes de confiance doivent-ils parler? » il fut répondu: « Au nom du peuple. » M. Gyertyharsy demanda alors la permission de s'exprimer librement et développa ce thème que des hommes choisis par le peuple lui-même pouvaient seuls agir pour le peuple; qu'une diète représentant le peuple formait le seul moyen légal d'arriver au but qu'on se proposait d'atteindre. La majorité de la commission adhéra à cette opinion et le procès-verbal de la séance a été envoyé au ministre. Cette scène s'est répétée ailleurs. Beaucoup des hommes de confiance qui ont été convoqués se sont abstenus de paraître aux séances et ont envoyé leur opinion par écrit.

La Gazette de Parme, du 12, publie un décret du dictateur prescrivant que toutes les armes blanches et à feu en la ville de Parme soient consignées au commandant militaire de la place, dans le palais de l'intendant général, dans les quarante-huit heures de la publication du décret. Les armes appartenant à la garde nationale sont seules exclues de cette disposition. Toutes les armes dangereuses dont il est question à l'article 337 du code pénal de Parme devront être également consignées dans ce délai.

Les journaux de Turin annoncent que la commission de la loi électorale a terminé son travail. Il y

## FEUILLETON

## UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

Le rôle que doit jouer cette femme de ménage dans les événements qui vont suivre, exige que nous arrêtions un instant sur elle l'attention du lecteur.

C'était une de ces grosses et larges figures à triple menton, qui portent le cachet du dévouement et de la bonté bien plus que celui de l'intelligence. Depuis dix ans, elle était au service de Talbert, et, bien qu'elle ne couchât point dans la maison, elle ne s'en regardait pas moins comme faisant partie de la famille. Elle le méritait, du reste, par l'attachement aveugle qu'elle portait à son maître, et par les soins dont elle avait entouré la jeunesse de Grâce. Le seul défaut qu'on eût à lui reprocher était un grand entêtement dans ses opinions, défaut d'autant plus regrettable, que ses opinions n'étaient pas toujours des plus saines, formées qu'elles étaient avec le secours de ses seules lumières.

— Marianne, dit Talbert, allez, sans perdre une minute, chercher du papier timbré.

Perrinon arrêta la femme de ménage par le bras:

— Marianne, vous ne sortirez pas en ce moment; il pleut.

Talbert la prit par l'autre bras.

— Allez, et sans regarder derrière vous, de peur d'être changée en statue de sel, comme la femme de Loth, car vous pourriez fondre.

— Et que diable n'y vas-tu toi-même, au lieu d'exposer cette brave Marianne à gagner un catarrhe?

— Parbleu! tu me permettras de trouver ta conduite étrange. Toujours des objections lorsqu'il s'agit de terminer nos comptes!

— Ce n'est pas moi qui fais tomber la pluie, répliqua en riant le médecin.

— La pluie n'a rien qui m'effraie, dit Marianne, qui commençait à regarder Perrinon de travers.

— Tu l'entends! s'écria Talbert d'un ton victorieux.

— Allons, tu y mets de l'acharnement!

— Et toi, une opiniâtreté incompréhensible. Nous ne réglerons jamais! fait Talbert en promenant d'un pas de héros sa longue stature à travers le salon.

— A te voir si pressé, ne dirait-on pas que la mort doit nous emporter, d'ici à demain, l'un ou l'autre?

— On ne sait ni qui meurt, ni qui vit. La chose faite, je serai plus tranquille. Et puis je voudrais... j'aurais besoin... je ne serais pas fâché...

L'air embarrassé du chimiste excita l'hilarité de Perrinon.

— J'aurais dû m'en douter.

Et d'un ton plus sérieux:

— Tu veux des billets?

— Eh bien! oui; mais arrange-toi, cette fois, de manière à être exact. Tu sais qu'il y a eu protêt sur les derniers....

— Par erreur; ils sont payés. De quelle somme as-tu besoin?

— C'est justement pour cela que je voudrais établir définitivement notre compte.

— Encore! Pour Dieu, qu'il n'en soit plus question aujourd'hui; je te ferai des billets pour la somme que tu voudras.

— Cela ne laisse pas de me contrarier vivement.... enfin, tu me promets que nous y reviendrons le plus tôt possible.

— Diable d'homme! oui, oui, je te le promets.

— En ce cas, Marianne, ne nous apportez que du papier à billets.

Marianne sortit en grommelant:

— Hum! hum! ce M. Perrinon m'a l'air d'un mangeur de tout bien et d'une mauvaise paie. J'ai dans l'idée qu'il n'est pas étranger à la mauvaise chère qui se fait à la maison.

La femme de ménage partie, Talbert revint à Edouard:

— Mon enfant, lui dit-il, tu vas entrer dans le monde; ne prends exemple ni sur ton père, un cœur d'or qu'on limerait jusqu'au tuf sans qu'il y prit garde; ni sur moi, pauvre vieux fou que la tombe réclame, et qui, pour la découverte d'un atome vital, verrais d'un œil sec se ré-

aura 225 députés pour le Royaume-Uni. On avait pensé à fixer le cens électoral à 40 liv. pour tout l'Etat; mais, en considération de la Savoie, on a maintenu les bases actuelles de 20 et 48 liv. Sont exclus de l'éligibilité les membres de la magistrature n'ayant pas le rang de conseiller d'appel. Les ecclésiastiques ne sont pas éligibles.

La chambre des députés espagnols a discuté, le 11 octobre, le projet de loi fixant à 100,000 hommes le chiffre de l'armée active, avec faculté de l'élever à 160,000 hommes.

Le général O'Donnell a déclaré que, si, comme général, il pouvait désirer la guerre, comme ministre et comme membre du gouvernement il ne la désirait pas. Toutefois, a-t-il ajouté, si, à l'époque fixée par le cabinet espagnol, le gouvernement marocain n'a pas donné les justes satisfactions qui lui sont demandées, l'Espagne ouvrira les hostilités.

Le projet du gouvernement a été adopté à l'unanimité.

Il y a eu le 15, à Londres, un conseil extraordinaire des ministres à la résidence officielle de lord Palmerston. Des lettres de convocation avaient été expédiées à la plupart des membres du cabinet absents en ce moment de la capitale. — Auguste Vito. (Le Pays.)

#### On lit dans Le Pays :

On ne saurait douter maintenant qu'un congrès européen ne soit convoqué immédiatement après la signature du traité de Zurich.

Les représentants de la France, de l'Autriche et du Piémont, n'étant plus appelés qu'à régler ce qui concerne la cession de la Lombardie, les autres stipulations des préliminaires de Villafranca sont laissées à la décision suprême d'un congrès, où les parties intéressées pourront sans doute faire entendre leur voix.

Est-ce à dire, comme l'affirme un journal du soir, que les stipulations de Villafranca soient désormais à l'état de lettre-morte? Nous ne le pensons pas.

Il est très-vrai que la plus importante de ces stipulations a rencontré, dans les circonstances actuelles, des difficultés qu'il n'a pas paru possible de trancher dans la réunion de Zurich, et c'est pour cela qu'un congrès des grandes puissances a été jugé nécessaire.

Mais si nous comprenons bien le langage des journaux les plus autorisés d'Angleterre et d'Allemagne, les préliminaires de Villafranca sont destinés, au contraire, à devenir la base, et, selon l'expression du *Globe*, comme l'ordre du jour du congrès.

Ce mode de procéder ne préjuge en rien la décision de l'Europe, mais il ne nous paraît pas plus exact d'affirmer aujourd'hui que les stipulations de Villafranca sont abandonnées, qu'il ne nous paraît prudent d'affirmer qu'elles seront adoptées ou repoussées par le congrès. AUGUSTE VITO.

#### On lit dans le même journal :

Une dépêche télégraphique, expédiée de Trieste après l'arrivée du steamer du Lloyd autrichien, porteur de la maille de Calcutta jusqu'au 9 septembre, annonce que les Anglais ont subi un échec dans l'Inde centrale.

Feroze Shah aurait attaqué la station de Mundi-

laisar et fait évader 700 prisonniers indiens. Le capitaine Howes, agent politique dans cette partie de l'Inde, aurait été tué dans cette rencontre.

Les dernières nouvelles de l'intérieur du Maroc annoncent que la situation s'était un peu améliorée. L'empereur, à la date du 15 septembre, se trouvait toujours à Fez, inquiété par des corps considérables, mais il était parvenu à maintenir ses communications avec Mequinez, avec Maroc et même avec Tanger, car le dernier courrier de l'intérieur était arrivé dans cette ville le 21 septembre. On attendait le prochain courrier du 9 octobre, qui doit arriver le 14 ou le 15 au plus tard à sa destination.

Les Riffains, qui s'attendaient aux châtimens que l'Espagne se propose de leur infliger, faisaient de grands préparatifs de résistance. Ils ont fortifié les gorges de Tiozim, par lesquelles on peut tourner leurs villages. On estime à environ 35,000 hommes les contingents qu'ils peuvent fournir; mais ces combattants, mal disciplinés, ne tiendront pas contre l'armée espagnole et surtout contre une double attaque par terre et par mer. (Le Pays.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Parme, 13 octobre. — La garde nationale et toutes les classes de la société signent une adresse de remerciements et de félicitations au dictateur Farini. La conscription est achevée dans la province de Plaisance. Le résultat a été parfait: on ne cite que deux réfractaires dans toutes les provinces.

Trieste, 13 octobre. — Constantinople, 8. — La commission d'enquête a tenu sa dernière séance. Le résultat est inconnu.

Monastir-Pacha, l'un des inculpés, est arrivé.

Dschaffer-Pacha, que l'on croyait noyé, s'est sauvé à Corfou.

Le *Levant-Herald* et la *Presse d'Orient* sont suspendus.

L'empereur Alexandre II est attendu le 29 à Odessa.

661 émigrés tscherkessiens sont arrivés. La frégate américaine, à Jaffa, demande l'extradition des assassins d'un citoyen américain.

Gènes, 15 octobre, 3 heures. — Le roi Victor-Emmanuel vient d'arriver. La ville est richement pavoisée et reçoit Sa Majesté avec acclamation.

L'impératrice-mère de Russie était attendue à trois heures; le roi est allé la recevoir à la gare pour la conduire au palais royal où logera l'impératrice.

Parme, 15 octobre. — Quelques journaux affirment que Parme a été occupée par des troupes piémontaises. Cette nouvelle n'est pas vraie.

D'autres arrestations ont été faites. Le général Ribotti a défendu de revêtir l'uniforme à quiconque n'appartient pas à la troupe.

Breslau, 15 octobre. — On assure que S. A. R. le prince-régent de Prusse arrivera ici mercredi au soir. S. M. l'empereur de Russie et S. A. I. le prince héritaire y arriveront jeudi. A cette occasion il y aura une grande revue de troupes.

Madrid, 15 octobre. — Le général Serrano part aujourd'hui de Madrid.

C'est aujourd'hui à minuit qu'expirera le délai accordé au Maroc pour donner satisfaction.

Le congrès continue la discussion de la question relative aux affaires de Rome.

Madrid, 15 octobre. — La *Correspondencia* déclare que si le consul d'Espagne n'a pas reçu satisfaction le 15, il quittera Tanger. Plus tard, les satisfactions ne seraient pas admises. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On assure que la cour séjournera au palais de Saint-Cloud jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. A cette époque, elle se rendrait à Compiègne, où les dispositions sont faites depuis longtemps pour le séjour de Leurs Majestés. On dit, comme quelques journaux étrangers l'ont annoncé, que S. M. l'empereur d'Autriche ferait, à cette époque, une visite à Leurs Majestés dans cette dernière résidence.

— Tandis qu'un ingénieur et la presse s'occupent de la question de dériver la Loire pour alimenter d'eau Paris, M. le préfet de la Seine exécute son projet de dériver la Somme-Soude dans la Haute-Marne, pour en amener les eaux sur les hauteurs de Belleville. Déjà tous les terrains nécessaires aux réservoirs sont expropriés, payés et entourés de barrières.

— On dit à Brest que l'escadre a reçu l'ordre d'appareiller pour être prête à partir au premier ordre. On mande de ce port que 400 matelots ont été embarqués sur le vaisseau mixte le *Tage*, entré en armement provisoire pour faire les essais de sa machine.

— Le voyage d'une canonnière, partie de la Méditerranée pour l'Océan par le canal du Midi, inspire à un de nos confrères les réflexions suivantes:

La France, pour laquelle la Providence a tout fait, possède une autre artère de navigation qui, à l'aide de travaux dignes du règne de Napoléon III, pourrait très-certainement résoudre le problème de la jonction des deux mers. Je veux parler de cet admirable cours d'eau qui, par la réunion du Rhône, de la Saône, de l'Yonne et de la Seine, réunit la Méditerranée à la Manche. Que faudrait-il pour rendre cette ligne fluviale accessible à la navigation maritime? Déjà ne voyons-nous pas des navires chargés de charbon revenir de Newcastle ou de Cardiff, mouiller en plein Paris, sous les murs mêmes du Louvre? A l'aide de l'Yonne canalisée et du canal de Bourgogne on relierait la Seine à la Saône, au Rhône, à la Méditerranée! Pour remédier à l'inaccessibilité des embouchures du Rhône, il suffirait de construire le canal Saint-Louis selon les plans de l'ingénieur Suret, et d'exécuter sur toute la ligne les travaux projetés depuis longtemps. Avec une dépense qui n'excéderait pas 30 millions, on aurait ouvert au cœur même de la France une voie de navigation qui décuplerait, en moins de dix ans, l'activité et la richesse du pays.

Ne vous hâtez pas de crier à l'utopie! Le projet que j'indique n'a rien d'impraticable: les difficultés qu'il y aurait à surmonter ne sont, dans l'état actuel de la science, que des jeux d'enfants, comparativement aux obstacles formidables contre lesquels eut à lutter Paul Riquet pour l'exécution du canal du Languedoc. Cependant, le génie persévérant de ce

duire en fumée dans mes fourneaux, tous les trésors de l'hôtel des monnaies. Aie de l'ordre, sache tes comptes. L'ordre conduit à la fortune et prévient la ruine; c'est la boussole des affaires. Quand vient notre première cause?

— Aujourd'hui.... ce soir même, si vous voulez bien m'écouter, répondit Edouard en jetant sur Grâce un regard dont la traduction n'était pas difficile.

— Comment, si je veux t'écouter? dit Talbert surpris. Est-ce contre moi que tu te disposes à plaider? Ou bien as-tu l'intention de me prendre pour juge?

— Je veux plaider contre vous, et le juge sera mademoiselle.

— Alors ce sera moi qui serai l'assemblée, dit Perrinon.

— Allez votre train, Monsieur l'avocat, reprit Talbert, je me doute de l'objet de votre requête.

Grâce avait parfaitement compris le regard qu'Edouard lui avait lancé en matière de précaution oratoire. Elle était d'abord devenue rouge comme une rose de Provens. Mais elle s'était promptement remise, et ses lèvres tant soit peu pincées annonçaient la punition de quelque grief, toute prête à tomber sur le requérant.

— Me choisir pour juge et plaider contre mon père, voilà, Monsieur Edouard, une grande imprudence pour un débutant.

— J'espère, Grâce, que votre cœur ne me sera pas hostile?

— C'est une espérance bien hasardée, et, si vous dai-

gnez consentir à recevoir de moi un bon conseil, je vous dirai de ne point exposer votre éloquence à une défaite qui serait un mauvais présage.

— Une défaite! avez-vous dit? Le juge est-il donc prévenu contre moi au point de regarder ma cause comme perdue, avant de m'entendre.

— Oui, Monsieur, le juge est prévenu contre vous, et vous devez encore le remercier de ce qu'il a la franchise de vous dire: ne plaidez point.

— Ma foi! s'écria Talbert en riant, tu n'as pas de chance, mon jeune ami.

— Un déni de justice! fit Perrinon sur le même ton de gaité.

— Le juge se croit peut-être partie dans la cause, reprit le savant, et c'est, de sa part, une manière de se recuser. En tout cas, Edouard, si tu n'as pas gagné, tu n'as pas perdu; l'affaire est remise; une autre fois tu seras plus heureux.

Marianne entra et remit à Talbert le papier timbré qu'elle avait été chercher.

— J'entends le tonnerre gronder, dit celui-ci; montons, nous ferons nos billets là-haut.

Et, prenant une lumière, il se dirigea, suivi d'Edouard et de Perrinon, vers l'escalier de son laboratoire.

#### IV. — LE LABORATOIRE DU CHIMISTE.

La pièce où le vieux chimiste faisait ses expériences était

située au-dessus de son appartement. C'était une petite chambre percée de deux fenêtres et encombrée de tous les instruments cornus et biscornus qui meublent d'ordinaire un pareil endroit. Cela rappelait la cellule de Claude Frolo, où le cabinet de Faust. Des fioles, des fourneaux, des vases de toutes formes et de toutes dimensions, des creusets, des cloches, une machine pneumatique, une pile de Volta, çà et là des bouquins ouverts ou fermés, traînant pêle-mêle avec la cendre des fourneaux ou la poussière des rayons, un vieux fauteuil de cuir, quelques chaises de paille, une table en bois de chêne: tel était le mobilier de ce sanctuaire de la science.

Du bord extérieur de l'une des fenêtres s'élançait une longue tige de fer qu'on aurait pu prendre pour un paratonnerre. Cette tige était, en effet, destinée à attirer le fluide électrique. Elle communiquait à l'intérieur par une chaîne de métal. Talbert pouvait, au moyen de cet appareil, se procurer, pendant les jours d'orage, toute la quantité de fluide nécessaire à ses études.

Ce soir-là, le temps était très-orageux; de grands nuages noirs, de ceux que l'on nomme *nimbus*, obscurcissaient le ciel. Des éclairs fréquents, suivis de coups de tonnerre secs et pleins de fracas, ébranlaient l'atmosphère.

— Tiens, Edouard, je te fais don de cet œuf philosophique, dit Talbert en prenant sur un rayon un ellip-

grand homme triompha de tout, même du ridicule qui s'était attaché à son idée, qu'on appelait une folie; et la folie devint, en quatorze ans, une glorieuse réalité!

— Un boule-dogue de la grosse espèce, sous poil noir, venant on ne sait d'où et présentant à leur plus haut degré tous les caractères de l'hydrophobie, répandait la terreur dans la commune de Crétit et se jetait sur les personnes et les animaux qu'il rencontrait. Vouant empêcher des malheurs imminents, le sieur M..., marchand de vins-traiteur, place de l'Eglise, se porta courageusement au-devant de l'animal, alors dans la rue des Mèches. Mais le chien, s'élançant sur lui, le mordit au visage et lui emporta presque entièrement le nez.

Aussitôt, s'armant de pelles, de bâtons, de tout ce qui leur tomba sous la main, la plupart des habitants se mirent à la poursuite de l'animal furieux, qu'un gendarme abattit d'un coup de mousqueton à la sortie de Crétit.

Le corps a été envoyé à l'école impériale vétérinaire d'Alfort pour y être soumis à l'autopsie; tous les chiens mordus ont été abattus et profondément enterrés, et la blessure du sieur M... a été cautérisée avec soin par le docteur Monfray, de manière à prévenir tout danger.

— On lit dans la *Nouvelle Gazette de Prusse*:

Il vient d'arriver d'Haïti, adressée à la maison Borchardt, dans la rue Française à Berlin, une tortue vivante énorme, qui pèse au moins 300 livres. Cette tortue monstre a plus de 5 pieds de long sur 4 de large; ses nageoires colossales ont 2 pieds de longueur.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique*:

De toutes les cultures, c'est celle des abeilles qui produit le plus avec le moins de capitaux et de travaux. La production des ruches françaises, évaluée environ à 13 millions de francs, pourrait, dit-on, être décuplée par une pratique rationnelle et raisonnée. Les soins à donner au rucher sont presque un délassement. Le fermier, le curé, l'instituteur, tous ceux que leurs occupations retiennent au village, pourraient se livrer à cette culture, dont on n'a pas à craindre de longtemps de voir diminuer les bénéfices, car le miel est encore trop rare et d'un prix trop élevé pour la part qu'il devrait prendre dans l'alimentation.

D'ailleurs, l'exemple des pays voisins stimule le zèle de nos apiculteurs. En Allemagne, où plusieurs sociétés existent depuis longtemps déjà, l'apiculture est l'objet de nombreux encouragements. Tous les ans, une distribution de récompenses est faite, à Vienne, aux praticiens les plus méritants. Le gouvernement de Wurtemberg entretient un professeur qui va répandre dans les villages l'enseignement des méthodes les plus simples et les plus fructueuses; des cours publics permanents sont établis dans plusieurs localités. Un congrès réunit chaque année les apiculteurs dans l'une des villes les plus importantes de la Confédération germanique. Il en est de même en Suisse. Dans ce pays, où le miel figure, pour ainsi dire, constamment sur les tables, l'apiculture pastorale est très-développée; dans le canton des Grisons et dans les contrées qui avoisinent la Vallée, l'abeille ligurienne s'est propagée à côté de l'abeille commune et d'une

variété noire de celle-ci. D'après les relevés statistiques, le canton d'Argovie possède 4,700 ruches, celui de Soleure, 6,200. La Suisse entière près de 143,000. Ces ruches représentent une valeur de 2,000,000 de francs.

— On écrit de Constantinople que M. Boré, préfet apostolique de la mission des Lazaristes dans le Levant, est parti ces jours derniers pour Salouque.

Le voyage de M. Boré a trait à la résolution prise par la population grecque du district d'Avret-Hissar, au nombre de 30,000 âmes environ, de se séparer de la religion grecque pour embrasser le catholicisme.

— *Manière d'enlever le goût de moisi aux fûtailles.*

— Trente-deux gr. de chlorure de chaux, qui coûtent 5 centimes, et 3 gr. d'acide sulfurique, qui coûtent 10 centimes, désinfectent parfaitement une fûtaille moisie de 100 litres de contenance. On rince la barrique, si elle contient encore de la lie sèche, on jette ensuite tout à la fois le chlorure, l'acide et une cruche d'eau propre. On ferme la bonde hermétiquement, on roule à plusieurs reprises, afin que l'eau touche toutes les parties, et 24 heures après on lave à grande eau.

Il faut augmenter les doses à proportion de la capacité; le chlorure sans acide n'a pas complètement désinfecté.

Pour faits divers: P.-E.-M. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 16 octobre. — Gênes, 15 octobre. — M. Salvagnoli, un des ministres de Toscane, et M. Celestino Biaochini, secrétaire général du gouvernement toscan, sont arrivés pour complimenter le roi.

S. A. R. le prince de Carignan est allé à la rencontre de l'impératrice douairière de Russie. Plusieurs jours de fête auront lieu.

Berne, 17 octobre 1859. — Hier, les représentants de la France et de l'Autriche à la réunion de Zurich ont eu une conférence.

On espère que le traité sera signé prochainement. — Havas.

Le 4 octobre, Tarhir bey, colonel d'état-major, envoyé à Yassi par la Sublime-Porte, a donné au prince Alexandre Couza, en présence des ministres, lecture du firman impérial par lequel S. M. I. le Sultan a daigné lui conférer l'investiture princière pour la Principauté de Moldavie. Après cette lecture, le firman impérial a été remis entre les mains du prince Alexandre Couza. Dans l'après-midi, le prince Alexandre Couza a reçu les félicitations des consuls résident à Yassi. — Havas.

## Caisse générale des assurances agricoles.

Directeur pour l'arrondissement de Saumur, M. MILLOCHEAU, Eug., quartier des Pouts.

On lit dans le *Moniteur* du 7 octobre:

L'organisation de la Caisse générale des assurances agricoles est terminée; ses opérations ont commencé sur tous les points de la France.

soïde de verre éclairé intérieurement par la lumière électrique.

Et s'adressant à Perrinon:

— J'ai, continua-t-il, de la poudre de diamant dans le creuset que voici, et dans cet autre de la poudre de charbon; je les ai soumises l'une et l'autre à l'influence de la pile...

— Et tu en fais de la cendre? dit le médecin.

— Non pas. Je compte bien réussir à reformer les diamants que renferment ces deux poudres de nature identique. Il ne s'agit, pour y parvenir, que de trouver l'arrangement moléculaire constitutif du diamant.

— Il ne s'agit en effet que de cela, fit Perrinon avec un sourire où se mêlait un peu d'ironie.

Talbert s'était armé d'un excitateur à manche isolant; il souleva de la chaîne communiquant à la tige métallique du dehors de grandes étincelles électriques éclatant avec le bruit d'un pistolet de poche.

— Cet appareil n'est pas sans danger, dit Perrinon. Souviens-toi que, pour avoir voulu jouer, comme tu le fais, avec le tonnerre, le docteur Richmann fut foudroyé dans son appartement à Saint-Petersbourg (1).

— Sois sans inquiétude, répondit Talbert; Richmann allait chercher le tonnerre jusque dans les nues, et la dose qui lui arriva fut trop forte. Mais vois: c'est à peine si cette tige fournit autant d'électricité que la pile.

(1) Historique.

Après avoir préparé, essayé ses instruments, Talbert appliqua l'extrémité des branches de son appareil sur les articulations d'un oiseau mort d'asphyxie, sous la machine pneumatique. L'animal battit de l'aile et voleta dans la chambre.

— Je vais te montrer quelque chose de mieux encore.

Il souleva une toile sous laquelle était le cadavre d'une gazelle qui avait été envoyé du Jardin-des-Plantes. Il incisa la peau de l'animal, lui souffla dans les veines différentes liqueurs, et le soumit à l'action des courants électriques.

Tout-à-coup, la gazelle agita les pieds, redressa la tête, respira, remua les lèvres.

— Regarde! dit Talbert à Perrinon; n'a-t-elle pas repris un peu de chaleur, cette gazelle tout à l'heure glacée par la mort? Ne croirait-on pas que le sang s'est remis à circuler? Ses yeux ne brillent-ils pas du feu de la vie? Encore un effort, elle va se lever, elle va nous dire que la mort est domptée.

Le visage du chimiste rayonnait d'enthousiasme, il souriait à la lueur des éclairs, au bruit de la foudre, dont les coups violents faisaient trembler les maisons. Prométhée dérobant le feu du ciel, devait porter sur sa figure cet air d'audace et de fierté sublime.

Mais, au bout de quelques secondes, la gazelle était retombée inerte et lourde sur la table.

— A quoi bon? dit le médecin; supposons que cette

Elle a, dans chaque arrondissement, un directeur chargé d'organiser le service des cantons et des communes de sa circonscription, d'y nommer des agents pour recueillir les assurances, ainsi que des vétérinaires pour expertiser le bétail et le soigner en cas de maladie.

La ville de Paris a été divisée en dix circonscriptions, ayant chacune un directeur particulier qui y réside, afin de mettre le bienfait de l'assurance à la portée des habitants des divers quartiers.

Le directeur de chaque arrondissement est assisté d'un comité consultatif et de patronage, dont la mission est de contrôler les opérations de la Caisse dans la circonscription, de délibérer sur les assurances douteuses et sur l'expertise des sinistres, d'aider le directeur dans le choix des agents cantonaux et communaux, et de proposer à l'administration centrale toutes les mesures qui lui paraîtraient utiles à l'institution.

Les membres des comités d'arrondissement déjà nommés sont pris parmi les notabilités agricoles, les grands propriétaires, et les principaux fonctionnaires de la localité. On y voit figurer des sénateurs, des députés, des maires de nos grandes villes, des membres des conseils généraux, des sociétés et chambres consultatives d'agriculture.

L'empressement avec lequel tant d'hommes considérables ont accordé leur patronage à la Caisse des assurances agricoles est la meilleure preuve des sympathies qu'elle inspire et des avantages qu'elle promet au pays.

Fondée en dehors de tout esprit de spéculation, comme l'ont été les *Caisse d'épargne* et de *secours mutuels*, et embrassant dans une même administration toutes les assurances qui intéressent la propriété et l'agriculture, la Caisse générale peut faire des économies qu'aucun autre système de garantie ne saurait réaliser, par conséquent réduire ses tarifs au taux le plus modéré.

C'est ce qu'elle a fait déjà pour les assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité du bétail, qui fonctionnent en ce moment. Ses tarifs, quoique suffisants pour réparer les sinistres et constituer le commencement de la caisse de réserve, sont cependant de beaucoup au-dessous de ceux des compagnies, comme on peut s'en convaincre en comparant les uns et les autres. L'économie que présente la Caisse générale est en moyenne de vingt-cinq pour cent; sur plusieurs points elle dépasse cinquante, et sur quelques-uns cent pour cent.

La même modération présidera aux tarifs des assurances contre la gelée et les inondations, qui entreront en exercice au commencement de l'année prochaine.

Fruits d'une longue expérience et d'une statistique aussi exacte que possible, les tarifs de la Caisse agricole varient selon la nature des valeurs assurées et leur situation plus ou moins dangereuse, de manière que chacun ne paye que proportionnellement aux risques qu'il court.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 15 octobre.

Réception du maréchal duc de Magenta à Lille. — Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Réception de l'Empereur. — Inauguration de la statue de l'impératrice Joséphine à Fort-de-France.

expérience, déjà très-belle, je te l'accorde, te conduise à un succès plus positif, encore faudrait-il que la structure de notre corps lui permit de fournir une existence plus longue que celle qui nous est ordinairement départie.

— Tu oublies tous ceux que nous enterrons avant le terme assigné par la nature pour que les organes soient usés. Ne rien tenter pour ces victimes prématurées, ce serait exactement comme si nous jetions nos montres au creuset lorsqu'elles s'arrêtent.

— Belle comparaison! une montre! Il suffit d'un coup de pouce pour la remettre en marche.

— Et pour ranimer le jeu des organes, il suffit d'une étincelle. Or, l'étincelle, la voilà! Elle est renfermée dans ce fluide, principe de toute vie! Qu'en dis-tu Edouard?

Mais Edouard n'était plus là. Voyant les heures se consumer en expériences et en discussions, il s'était esquivé; pour le rejoindre il nous faudra redescendre au salon.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 16 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 75

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 25.

BOURSE DU 17 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 85.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 25.

— Exposition régionale de l'industrie à Rouen. — Chronique littéraire. — Le Bal des Willis (fin). — Souvenirs d'Italie : une journée à Sonnino, par Edmond About. — Guerre d'Italie. — Dessin du roi don Pedro V, roi de Portugal. — La Comète, canonniers à vapeur. — Palais de la favorite Jancina, à Tunis. — Réception à Strasbourg des pontonniers de l'armée d'Italie. — Incendie du maître-autel de Saint-Géry, à Valenciennes. — Distribution des prix aux Orphéonistes, à Saint-Denis. — Etudes sur la langue contemporaine (VI<sup>e</sup>). — Modes nouvelles. — Correspondance d'Italie. — Publications nouvelles. — Courses du bois de Boulogne. — Monument au camp de Châlons.

Gravures. — Réception du duc de Magenta, à Lille. — Arrivée de la famille impériale à Bordeaux. — Arc de triomphe aux Fossés de l'Intendance. — Arc de triomphe en face de la Bourse. — Inauguration de la statue de l'impératrice Joséphine, à Fort-de-France. — Bal à la Martinique, à l'occasion de

l'inauguration de la statue de Joséphine. — Bal donné par la ville de Bordeaux à l'Empereur et à l'Impératrice, dans la salle du Grand-Théâtre. — La Comète, nouvelle canonniers. — Fac-simile d'un dessin du roi don Pedro V, roi de Portugal. — Palais de la favorite Jancina, à Tunis. — Incendie du maître-autel de Saint-Géry, à Valenciennes. — Distribution des prix aux Orphéonistes, à Saint-Denis. — Troupeau de moutons en marche, par M. Jacque. — Monument élevé au camp de Châlons par le 38<sup>e</sup> de ligne. — Rébus.

**TAXE DU PAIN du 16 Octobre.**

	Première qualité.
Les cinq hectogrammes.....	15 c. 83 m.
	Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes.....	13 c. 33 m.
	Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes.....	10 c. 83 m.

**Marché de Saumur du 15 Octobre.**

Froment (hec. de 77 k.) 16 02	Graine de colza . . .	49 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 15 40	— de lin . . .	22 —
Seigle . . . . . 9 20	Amandes en coques	—
Orge . . . . . 10 —	(l'hectolitre) . . .	—
Avoine (entrée) . . . 9 —	— cassées (50 k.) —	—
Fèves . . . . . 12 —	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs . . . . . 27 20	compris le fût,	—
— rouges . . . . . 24 —	1 <sup>er</sup> choix 1858. —	—
Cire jaune (50 kil) . 250 —	2 <sup>e</sup> — — . . .	120 —
Huile de noix ordin. 80 —	3 <sup>e</sup> (a) — . . .	100 —
— de chenevis . . . 43 —	— de Chinon. . .	90 —
— de lin . . . . . 48 —	— de Bourgueil .	120 —
Paille hors barrière. 24 69	Vin blanc des Cot.,	—
Foin . . . . . 53 35	1 <sup>re</sup> qualité 1858 —	—
Luzeine (droits com) 54 60	— 2 <sup>e</sup> — . . .	90 —
Graine de trèfle . . . 50 —	— 3 <sup>e</sup> (a) — . . .	70 —
— de luzerne . . . 52 —	— ordinaire. . .	—

(a) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire - gérant.

M. Urbain Leroux, notaire à Saumur, ayant cédé son étude à M. Emile Leroux, son fils, et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

On demande UN MAITRE CLERC de notaire pour une étude des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

Au Château de Brézé.

Le dimanche 30 octobre 1859, à deux heures après midi,

**BEAUX CHÊNES,**  
**PEUPLIERS ET BOUILLARDS,**  
Dépendant de la Terre de Brézé,

ET LES

**COUPES DE BOIS-TAILLIS**

Ci-après désignés :

1<sup>o</sup> La coupe de la Touche-Ronde, contenant 6 hectares 55 ares 25 centiares.

2<sup>o</sup> La petite coupe de la Haie-Double, contenant 1 hectare 7 ares 2 centiares.

3<sup>o</sup> La grande coupe de la Sablonnière, contenant 10 hectares 33 ares 20 centiares.

4<sup>o</sup> La coupe de l'Étang, contenant 16 hectares 8 ares 26 centiares.

5<sup>o</sup> Cent cinquante-six pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la pièce des Marais-d'Asnières, le long du contre-fossé du Canal.

6<sup>o</sup> Deux cent huit pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés entre les deux grandes pièces des Marais-d'Asnières.

7<sup>o</sup> Cent quarante-deux pieds de bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés le long de la coupe du Bois-Jamin.

8<sup>o</sup> Deux cent soixante pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du Bois-Jamin.

Toutes ces différentes ventes expliquées ci-dessus sont situées commune de Brézé.

9<sup>o</sup> Deux cents pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois des Rouères, commune d'Épieds.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux GARDES de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

**Un très-bon**

**FONDS DE BOULANGERIE,**  
à Vendre,

Dans la Grand'Rue, n<sup>o</sup> 21,

Pour entrer en jouissance de suite.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GALLÉ, boulangère. (425)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE**  
**D'EFFETS HORS DE SERVICE**  
ET DE  
**CHEVAUX REFORMÉS.**

Samedi prochain, 22 octobre, à midi, dans le manège des écuyers, il sera procédé à la vente publique aux enchères de six chevaux d'officiers provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur, et, immédiatement après, il sera vendu des effets d'habillement, consistant en tuniques, capotes, vestes, etc.

On paiera comptant, et 5 pour cent en sus.

Saumur, le 15 octobre 1859.

Le Receveur des Domaines,  
(464) LINACIER.

**A VENDRE**  
**UN TRÈS-BEAU**  
**BATEAU DE PÊCHE**

D'AMATEUR,

Tout en chêne, construit par DELAVANTE.

Prix : 200 fr. (il a coûté 470 fr.)

Longueur du bateau : près de 9 mètres; largeur : 1 mètre.

Plancher en sapin du nord, sentineau parfaitement ferré, avec boulon, cadenas et serrure. Ce bateau est pourvu de tous ses agrès, tels que voile, mât, rames, avirons, cordages, accessoires, barre et gouvernail en fer; le tout en fort bon état.

S'adresser à M. GUILLAUME, à Fontevrault. (444)

ON DEMANDE chez M. TOURNADE, rue de l'Archevêché, à Tours, de bons ouvriers lampistes, connaissant parfaitement la lampe mécanique. (426)

**LA PATERNELLE,**

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

**POMMADE DES CHATELAINES**

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 3 FR.

**A VENDRE**

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Notre-Dame.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BLOTTEAU, chez M<sup>me</sup> veuve LORIDEAU, même rue. (454)

**DÉPOT**  
**DE PATÉS AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG**

DE CHEZ HENRY,  
ET AUTRES COMESTIBLES,  
Hôtel de Londres, à Saumur.

**PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet, il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

**PILULES FERRUGINEUSES**  
**DE VALLET**

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. *Vallet*

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

**PERLES D'ETHER**  
**DU D<sup>r</sup> CLERTAN**

Soleil moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. *Clertan*

**PASTILLES ET POUDRE**  
**DU D<sup>r</sup> BELLOC**

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. *Dr Belloc*

**POUDRE DE ROGÉ**  
**PURGATIF AUSSI SUR QU'ACRÉBLE**

On prépare soi-même avec un flacon de Poudre de Rogé une excellente limonade au citrate de magnésie, qui purge aussi bien que l'eau de Sedlitz, et dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. *Rogé*

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE :

MM. MENIERE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Boué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (236)

Le moins cher de tous les Grands Journaux de Paris.

**L'OPINION NATIONALE**

**JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN,**

48 francs par an au lieu de 64,

Paraissant tous les jours (format de la Presse).

Rédacteur en chef, M. A. GUÉROULD, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Représentant, à Saumur, M. MILON, libraire, chargé de recevoir les abonnements et les annonces. (407)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.